

■ **Rex Manotel SA**, à Genève, exploitation et gestion d'hôtels et de restaurants, etc, société dissoute sans liquidation au sens de l'art. 748 CO (FOSC du 25.08.1998, p. 5866). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.

Journal no 3154 du 20.03.2002
(00401032 / CH-660.0.337.981-4)